

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 652 446 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
03.05.2006 Bulletin 2006/18

(51) Int Cl.:
A45D 19/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05300866.0**

(22) Date de dépôt: **26.10.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **29.10.2004 FR 0452489**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **RAMET, Marc**
92600 ASNIERES (FR)

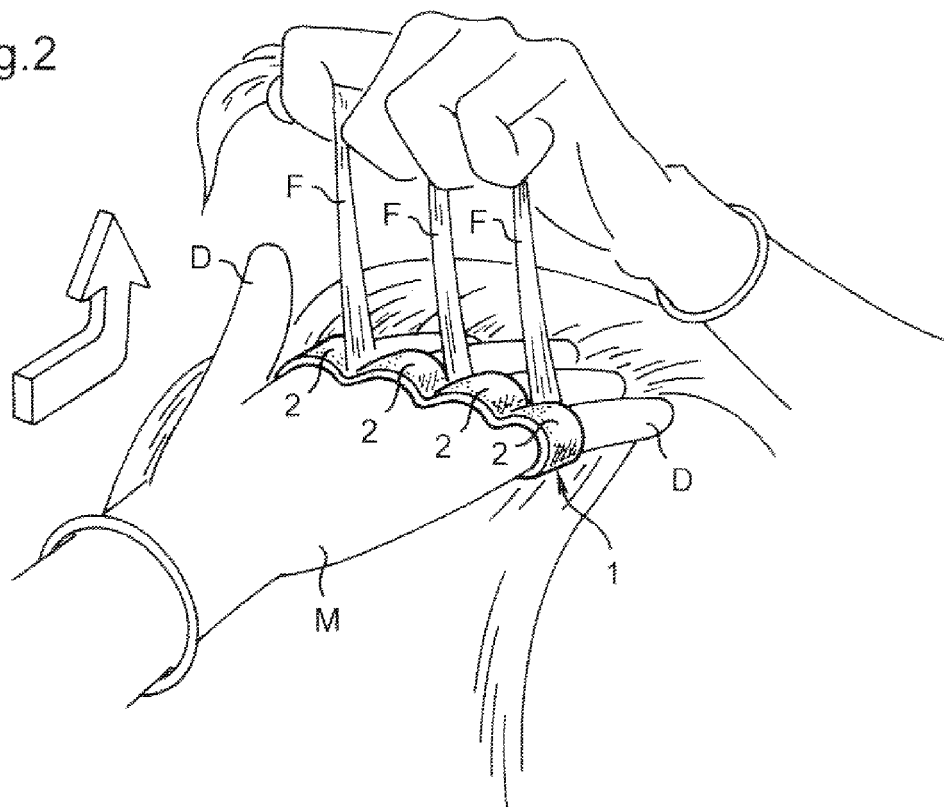
(74) Mandataire: **Tanty, François et al**
Nony & Associés,
3, rue de Penthievre
75008 Paris (FR)

(54) Dispositif pour l'application d'un produit sur les cheveux

(57) La présente invention concerne un dispositif (1) pour l'application d'un produit sur les cheveux, comportant au moins un élément d'application agencé pour se loger entre deux doigts (D) consécutifs d'une main, cet

élément d'application permettant d'appliquer du produit sur une mèche (F) de cheveux s'étendant entre les doigts, le dispositif comprenant en outre au moins une partie de maintien permettant de le maintenir sur la main de l'utilisateur.

Fig.2



EP 1 652 446 A1

Description

[0001] La présente invention concerne les dispositifs pour l'application d'un produit sur les cheveux, et plus particulièrement mais non exclusivement le traitement de mèches de cheveux par application d'un produit de coloration ou de décoloration.

[0002] On connaît par le brevet US 2 722 706 un gant en élastomère comportant, sur la face palmaire des phalanges, un tampon en mousse permettant d'absorber puis de distribuer un liquide sur les cheveux et le cuir chevelu au cours d'une opération de massage de celui-ci. Un tel dispositif ne permet pas l'application aisée d'un produit sur des mèches de cheveux ni de garder les doigts propres.

[0003] Il existe un besoin pour bénéficier d'un dispositif convenant à l'application d'un produit sur des mèches de cheveux et l'invention vise notamment à y répondre.

[0004] Selon l'un de ses aspects, l'invention a pour objet un dispositif pour l'application d'un produit sur les cheveux, comportant au moins un élément d'application agencé pour se loger entre deux doigts consécutifs et pour permettre d'appliquer du produit sur une mèche de cheveux s'étendant entre ces doigts.

[0005] Le dispositif peut comporter en outre au moins une partie de maintien permettant de le maintenir sur la main de l'utilisateur, par exemple sur un doigt.

[0006] Un tel dispositif permet de laisser le bout des doigts disponible pour manipuler les cheveux avec précision.

[0007] L'invention peut également permettre de garder propres les extrémités des doigts, ce qui peut permettre à l'utilisateur de saisir des cheveux qui n'ont pas encore été traités avec le produit. Cela peut permettre avantageusement à l'utilisateur de ne pas avoir à utiliser l'autre main, par exemple pour ne pas la salir, ou encore pour ne pas avoir à retirer le dispositif des doigts.

[0008] L'élément d'application est de préférence agencé pour se placer entre les premières phalanges (encore appelées phalanges par opposition aux phalanges et phalanges) des doigts. Cela peut notamment permettre de laisser les faces palmaires des phalanges et phalanges libres.

[0009] Le dispositif peut comporter au moins un orifice permettant le passage à travers lui de l'extrémité d'un doigt au moins, par exemple d'une phalange d'un doigt au moins, voire d'une phalange d'un doigt au moins.

[0010] Le dispositif peut comporter au moins deux éléments d'application destinés à se placer chacun entre deux doigts consécutifs de l'utilisateur, voire plus d'éléments d'application, notamment trois éléments d'application destinés à se placer entre les quatre doigts d'une main de l'utilisateur autres que le pouce. Le dispositif peut comporter un élément d'application destiné à se placer entre le pouce et l'index de la main de l'utilisateur.

[0011] Lorsque le dispositif comporte plusieurs éléments d'application, ceux-ci peuvent être indépendants ou non les uns des autres.

[0012] Au moins un élément d'application peut être en contact, au cours de l'application, avec une membrane interdigitale de la main, à la base des doigts entre les articulations métacarpo-phalangiennes. Cela peut contribuer à l'immobilisation de l'élément d'application relativement à la main lors de l'utilisation.

[0013] Un élément d'application peut être rendu solidaire de la main de diverses manières.

[0014] Un élément d'application peut par exemple être maintenu seulement par serrage entre deux doigts consécutifs, notamment les premières phalanges ou, en variante, être maintenu par accrochage du dispositif à la main de l'utilisateur, notamment à un ou plusieurs doigts, au métacarpe et/ou au poignet.

[0015] Le dispositif peut comporter au moins un logement ouvert sur le côté et permettant d'engager un doigt, notamment la première phalange de celui-ci. Le dispositif peut comporter deux logements ouverts sur les côtés, de part et d'autre de l'élément d'application, et permettant d'engager chacun un doigt, notamment la première phalange de celui-ci.

[0016] Le ou les éléments d'application peuvent être agencés de telle sorte qu'au repos, lorsqu'aucune force d'adduction (rapprochement des doigts) n'est exercée par les doigts sur le ou les éléments d'application, ceux-ci restent logés sur la main.

[0017] Notamment dans le cas où deux éléments d'application sont solidaires, chaque élément d'application peut par exemple être porté par un gant configuré pour recouvrir en tout ou partie la main de l'utilisateur. Il faut comprendre le terme « gant » de manière large, comme englobant tout article pouvant s'enfiler ou se fixer sur la main, par exemple une mitaine, un gant ajouré notamment du genre gant de cycliste ou encore une moufle.

[0018] Le maintien du ou des éléments d'application peut encore s'effectuer à l'aide d'au moins une partie annulaire pouvant être enfilée sur un doigt correspondant de l'utilisateur, notamment au moins deux parties annulaires, voire au moins trois, quatre ou cinq parties annulaires.

[0019] Un élément d'application peut par exemple se raccorder à deux parties annulaires destinées à être engagées sur les doigts entre lesquels l'élément d'application est placé. Une partie annulaire peut ainsi être commune à deux éléments d'application disposés de part et d'autre de celle-ci.

[0020] Le ou chaque élément d'application est par exemple configuré de manière à retenir un produit par capillarité, de manière à pouvoir le libérer progressivement sur les cheveux, par exemple.

[0021] L'élément d'application est par exemple réalisé au moins en partie en un matériau poreux. L'élément d'application peut ainsi comporter, par exemple, une mousse et/ou un flocage, par exemple une mousse à cellules ouvertes, notamment afin de pouvoir se charger avec une quantité plus importante de produit. En variante, l'élément d'application peut être non poreux.

[0022] L'élément d'application peut être réalisé au

moins en partie en élastomère.

[0023] Le dispositif peut être réalisé entièrement dans un seul matériau. Le dispositif peut être réalisé par moulage monobloc, notamment de matière plastique.

[0024] L'élément d'application peut être fixé sur la partie de maintien, par exemple une partie de maintien comportant ou constituée par un gant ou une partie annulaire ou une partie de maintien avec un ou deux logements telle que définie ci-dessus, par divers moyens, notamment par surmoulage, collage, soudage, couture, agrafage, encliquetage, accrochage de type crochets et boucles, par magnétisme ou par pincement entre deux pièces, cette liste n'étant pas limitative.

[0025] Au moins un élément d'application peut comporter au moins une dent, notamment plusieurs. La présence de dents peut permettre un peignage de la mèche engagée entre les doigts concernés. Ces dernières peuvent être orientées par exemple sensiblement parallèlement aux doigts de l'utilisateur adjacents à l'élément d'application, ce qui peut faciliter l'insertion des dents dans les cheveux.

[0026] La ou les dents peuvent être inclinées par rapport au plan de la main, lorsque celle-ci est à plat.

[0027] Les dents de l'élément d'application peuvent être suffisamment proches, le cas échéant, pour retenir du produit par capillarité. Elles peuvent éventuellement comporter des reliefs et/ou des rugosités et/ou des parties anguleuses et/ou un flochage, par exemple pour accroître la quantité de produit susceptible d'être retenue.

[0028] Un élément d'application peut par exemple comporter entre une et vingt dents, notamment entre trois et quinze dents, voire entre trois et dix dents. Il peut par exemple comporter trois, quatre ou cinq dents. La longueur des dents peut être comprise par exemple entre 0,2 et 2 cm, notamment entre 0,3 et 1 cm, voire entre 0,5 et 1 cm. Les dents sont par exemple plus courtes que les premières phalanges adjacentes. Les dents peuvent être de même longueur ou non.

[0029] Au moins un élément d'application peut comporter une fente, ouverte à une extrémité, dans laquelle peut s'engager la mèche de cheveux à traiter, cette fente pouvant présenter des bords lisses ou non, et floqués ou non.

[0030] Lorsque l'élément d'application est déformable, la fente peut par exemple présenter deux bords opposés qui sont jointifs lorsque les doigts sont rapprochés et divergent en éloignement du métacarpe lors d'un mouvement d'abduction.

[0031] Cela peut par exemple permettre, selon le degré de rapprochement des doigts, de serrer plus ou moins la mèche de cheveux entre les bords de la fente, donc d'agir par exemple sur la quantité de produit déposée.

[0032] Au moins un élément d'application peut comporter des poils, notamment au moins une touffe de poils. L'implantation des poils peut être irrégulière, par exemple en touffes, ou régulière, les poils étant par exemple alignés avec un écartement sensiblement identique entre eux. La longueur des poils est par exemple inférieure ou

égale à celle des premières phalanges adjacentes. L'orientation des poils peut être ou non sensiblement parallèle aux doigts adjacents.

[0033] Le dispositif peut être spécialement configuré pour s'adapter sur la main gauche ou la main droite ou encore être configuré pour pouvoir être utilisé indifféremment sur l'une ou l'autre des mains.

[0034] Dans un exemple de mise en oeuvre de l'invention, le dispositif comporte une partie amovible, à usage unique par exemple, et une partie de maintien sur la main, pouvant servir à plusieurs utilisations successives. La partie amovible comporte par exemple l'un des éléments d'application au moins.

[0035] Le choix d'un élément d'application en général, notamment celui de la partie amovible éventuellement, peut par exemple s'effectuer en fonction du produit à appliquer, en réservant par exemple différents éléments d'application à des colorations respectives, en fonction de la nature des cheveux et/ou en fonction de la façon dont l'utilisateur souhaite traiter la mèche.

[0036] Le dispositif peut par exemple comporter plusieurs éléments d'application différents les uns des autres, par exemple un élément d'application comportant des dents et/ou un élément d'application comportant des poils et/ou un élément d'application comportant une fente. Cela peut permettre à l'utilisateur de sélectionner l'élément d'application en fonction du résultat souhaité et/ou du produit à appliquer, en faisant passer la mèche entre les doigts concernés.

[0037] Plusieurs dispositifs réalisés conformément à l'invention peuvent se présenter sous des tailles différentes. En variante, le dispositif peut être à taille unique, étant par exemple au moins partiellement extensible.

[0038] L'invention a encore pour objet un dispositif pour l'application d'un produit sur les cheveux, comportant au moins deux éléments d'application solidaires l'un de l'autre et agencés pour se loger chacun entre deux doigts consécutifs d'une main, chaque élément d'application permettant d'appliquer du produit sur une mèche de cheveux s'étendant entre les doigts correspondants.

[0039] L'invention a encore pour objet un dispositif pour l'application d'un produit sur les cheveux, comportant au moins un élément d'application agencé pour se loger entre deux doigts consécutifs d'une main et permettant d'appliquer du produit sur une mèche de cheveux s'étendant entre ces doigts, le dispositif comportant au moins un logement ouvert sur le côté permettant d'y engager l'un des doigts.

[0040] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un procédé de traitement, notamment cosmétique, des cheveux, comportant les étapes suivantes :

- faire passer une mèche de cheveux entre deux doigts consécutifs d'une main, entre lesquels est disposé un élément d'application, l'élément d'application étant agencé pour se loger entre deux doigts consécutifs d'une main,

- déplacer la main relativement à la mèche pour appliquer un produit et/ou peigner la mèche au moyen de l'élément d'application.

[0041] On peut appliquer au préalable du produit sur l'élément d'application. En variante, ou additionnellement, du produit peut être déposé directement sur la mèche à traiter.

[0042] Une main de l'utilisateur peut tenir la mèche directement ou à l'aide d'un autre accessoire tel qu'un peigne configuré pour isoler une ou plusieurs mèches pendant que l'autre main porte l'élément d'application destiné à traiter la mèche.

[0043] L'utilisateur peut se servir de ses doigts comme d'un peigne pour séparer les mèches de cheveux.

[0044] L'utilisateur peut agir sur le degré de serrage des deux doigts consécutifs disposés de part et d'autre de l'élément d'application en fonction du résultat souhaité.

[0045] On peut encore réserver, par exemple, différents éléments d'application d'une main à des produits de coloration différents et choisir les doigts entre lesquels on insère la mèche à traiter en fonction du produit qui est présent sur l'élément d'application correspondant.

[0046] L'utilisateur peut en variante maintenir la mèche avec un peigne pour les cheveux comportant une succession de dents, par exemple un peigne ayant des dents dont l'une au moins porte un crochet qui s'étend au moins partiellement hors d'un plan défini par au moins deux dents de la succession, par exemple un peigne comportant au moins deux dents dépourvues de crochet et au moins une dent comportant un crochet.

[0047] L'opération d'application et/ou de peignage peut être effectuée par un opérateur différent de l'individu dont les cheveux sont traités. En variante, l'opération d'application et/ou de peignage peut être effectuée par l'individu lui-même.

[0048] Pendant le traitement, le produit peut ne pas entrer en contact avec la main de l'utilisateur.

[0049] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un kit d'application d'un produit, notamment cosmétique, sur les cheveux, comportant :

- un produit à appliquer sur les cheveux, notamment un produit de coloration ou de décoloration, et
- un dispositif pour l'application du produit, tel que défini plus haut.

[0050] Le produit peut être un produit de coloration labile ou permanente, et résulter dans ce cas par exemple du mélange extemporané d'un colorant et d'un oxydant de coloration, ce colorant et cet oxydant étant par exemple conditionnés séparément.

[0051] L'utilisateur peut avoir à charger en produit l'élément d'application, par exemple en versant le produit dessus. Le produit peut par exemple être contenu dans un récipient muni d'un embout à cet effet.

[0052] L'élément d'application peut encore comporter au moins l'un des composants du produit à appliquer, voire le produit lui-même. Ce composant ou le produit imprègne par exemple l'élément d'application lorsque celui-ci comporte un matériau poreux, par exemple une mousse ou un flocage.

[0053] Le composant ou le produit est par exemple pulvérulent et un liquide doit être appliqué sur l'élément d'application avant l'utilisation.

[0054] Le composant ou le produit peut encore être liquide ou pâteux, et l'élément d'application peut alors être conditionné dans un emballage hermétique, si nécessaire.

[0055] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de mise en oeuvre non limitatifs de celle-ci, et à l'observation du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 représente de manière schématique et partielle la main d'un utilisateur équipée d'un dispositif conforme à un exemple de mise en oeuvre de l'invention,
- la figure 2 illustre de manière schématique l'utilisation du dispositif de la figure 1,
- les figures 3 à 5 représentent de manière schématique et partielle des variantes de réalisation de dispositifs conformes à l'invention,
- la figure 6 représente isolément en perspective un élément d'application de la figure 5, et
- la figure 7 représente un exemple de kit.

[0056] On a représenté à la figure 1 un dispositif 1 pour l'application d'un produit sur les cheveux, en place sur la main M d'un utilisateur.

[0057] Le dispositif 1 comporte dans l'exemple considéré trois éléments d'application 10 présents chacun entre deux doigts D consécutifs de l'utilisateur, à l'exception du pouce.

[0058] Dans l'exemple illustré, les éléments d'application 10 sont identiques mais ils pourraient dans une variante non illustrée être différents.

[0059] Les éléments d'application 10 sont solidaires les uns des autres, se raccordant à des parties de maintien 2, annulaires, enfilées chacune sur la première phalange d'un doigt D de l'utilisateur.

[0060] Dans l'exemple de réalisation décrit, chaque élément d'application 10 comporte une fente 11, laquelle s'étend parallèlement à la direction longitudinale des doigts D de l'utilisateur lorsque le dispositif est en place sur la main M de l'utilisateur, de manière à permettre le passage d'une mèche F de cheveux dans celle-ci.

[0061] Les éléments d'application 10 sont par exemple réalisés dans un matériau élastiquement déformable, ce qui rend le port du dispositif 1 plus confortable et permet d'agir sur la largeur d'ouverture de la fente 11.

[0062] Avant d'engager une mèche dans la fente 11, du produit P est par exemple retenu par capillarité dans la fente 11.

[0063] Chaque élément d'application 10 est par exemple réalisé au moins partiellement dans un matériau poreux, ce qui permet d'accroître la quantité de produit dont peut se charger l'élément d'application.

[0064] Le matériau poreux est par exemple une mousse, notamment une mousse à cellules ouvertes et/ou un flochage.

[0065] Chaque élément d'application 10 est par exemple rapporté sur les parties de maintien 2 ou, en variante, le dispositif en entier peut être réalisé d'un seul tenant par moulage monobloc de manière plastique.

[0066] Lorsque les éléments d'application 10 sont rapportés sur les parties de maintien 2, leur fixation est effectuée par exemple par un moyen de fixation inamovible tel que le surmoulage, le soudage, le collage, l'encliquetage, le pincement. Dans une variante non illustrée, les éléments d'application sont fixés de manière amovible sur les parties de maintien 2 afin par exemple de permettre leur remplacement.

[0067] Le dispositif 1 s'utilise comme suit, comme illustré à la figure 2.

[0068] Le dispositif 1 est enfilé sur la main M de l'utilisateur de manière à ce qu'au moins un élément d'application 10 soit maintenu entre deux doigts consécutifs D de l'utilisateur. On fait ensuite passer une mèche F de cheveux entre deux doigts D consécutifs pour appliquer un produit et/ou lisser cette mèche au moyen de l'élément d'application 10.

[0069] On peut appliquer au préalable du produit sur l'élément d'application de manière à ce que le passage de la mèche entre les doigts D permette l'application du produit de manière ergonomique. L'autre main de l'utilisateur peut tenir les mèches de cheveux, par exemple verticalement et avec un écartement correspondant à l'écartement des éléments d'application 10, de manière à favoriser la régularité de l'application. Les mèches F peuvent être maintenues tendues. Cette autre main peut éventuellement maintenir les cheveux en s'aidant d'un peigne.

[0070] Les doigts D de la main de l'utilisateur portant le dispositif 1 peuvent être utilisés pour séparer les mèches F. On peut en outre agir sur le degré de serrage des deux doigts D consécutifs de l'utilisateur entourant un élément d'application 10 en fonction du résultat souhaité.

[0071] L'opération d'application peut être effectuée par un utilisateur différent de l'individu traité ou par celui-ci. Le dispositif 1 selon l'invention peut par exemple permettre une auto-application aisée d'un produit de coloration ou de décoloration.

[0072] Avant la mise en place du dispositif 1 sur la main de l'utilisateur, ce dernier peut avoir enfilé des gants de protection. Ces gants peuvent être à usage unique, et comporter par exemple des manchettes de protection des poignets.

[0073] Dans la variante de réalisation illustrée à la figure 3, les éléments d'application 10 sont solidaires d'un gant 3 configuré pour couvrir en tout ou en partie la main

de l'utilisateur.

[0074] Sur cette figure, on voit que le gant 3 peut être équipé d'éléments d'application 10 dans les quatre régions interdigitales à la base des doigts, ces éléments d'application 10 peuvent comporter des fentes 11 comme décrit précédemment.

[0075] Les éléments d'application 10 sont par exemple surmoulés sur le gant 3, celui-ci servant de partie de maintien sur la main de l'utilisateur.

[0076] Dans l'exemple de la figure 3, le gant recouvre entièrement la main de l'utilisateur, mais on ne sort pas du cadre de la présente invention lorsque le gant 3 ne recouvre qu'en partie la main de l'utilisateur, comme illustré à la figure 4.

[0077] Sur cette figure, le gant 3 est du même genre qu'un gant de cycliste, comportant des ouvertures longitudinales sur le dessus de la main et ne recouvrant que la base des doigts. Ce gant 3 est par exemple enfilé à même la peau ou par-dessus un gant de protection.

[0078] Le dispositif de la figure 4 diffère en outre, de celui de la figure 3 en ce que les éléments d'application 10 comportent des poils 12 s'étendant longitudinalement sensiblement parallèlement aux doigts adjacents D de l'utilisateur. Ces poils 12 peuvent par exemple être réalisés d'un seul tenant avec le gant 3, par moulage de matière, ou en variante être solidaires d'un support fixé sur le gant 3 au niveau des régions interdigitales. Le gant 3 peut encore être surmoulé sur les poils.

[0079] Dans les exemples illustrés aux figures 1 à 4, les éléments d'application 10 sont solidaires les uns des autres. On ne sort pas du cadre de la présente invention lorsqu'au moins un élément d'application est indépendant.

[0080] A titre d'exemple, on a représenté à la figure 5 des éléments d'application 10 indépendants disposés sur la main M d'un utilisateur. La partie de maintien de chaque élément d'application 10 comporte, comme on peut le voir sur la figure 6, deux logements 14 ouverts sur des côtés latéraux opposés de cette partie de maintien, permettant d'engager chacun un doigt D de l'utilisateur. Ainsi, chaque élément d'application 10 peut être maintenu par serrage entre les doigts correspondants.

[0081] Sur les figures 5 et 6, on a illustré la possibilité pour les éléments d'application de comporter des dents 15, qui sont dans cet exemple orientées sensiblement parallèlement aux doigts D de l'utilisateur une fois l'élément d'application 10 en place.

[0082] Chaque élément 10 est réalisé dans l'exemple de la figure 5 d'un seul tenant par moulage monobloc de matière plastique, notamment par moulage par injection, les dents étant venues de moulage.

[0083] Un dispositif selon l'invention, par exemple l'un de ceux décrits en référence aux figures 1 à 6, peut être associé à au moins un produit à appliquer, au sein d'un kit.

[0084] On a représenté à la figure 7 un tel kit 30, comportant l'élément d'application 10 de la figure 6 et un produit 20 destiné à charger l'élément d'application 10. Le

produit 20 comporte par exemple deux composants à mélanger extemporanément.

[0085] Dans l'exemple de la figure 7, on a représenté l'élément d'application 10 hors de l'emballage contenant le produit, mais il va de soi qu'un dispositif 1 selon l'invention et le ou les produits qui lui sont associés au sein du kit peuvent être proposés dans un même emballage.

[0086] Au moins l'élément d'application peut être pré-imprégné de produit ou d'un composant au moins de celui-ci, notamment lorsque l'élément d'application comporte un matériau poreux.

[0087] Au moins un élément d'application peut être conditionné dans un emballage de manière hermétique, notamment lorsque l'élément d'application comporte le produit à appliquer ou un composant de celui-ci.

[0088] Le produit imprégnant ou destiné à imprégner l'élément d'application peut être un produit de coloration labile. L'élément d'application peut encore lui-même comporter un pain de produit.

[0089] Lorsque du produit ou un composant de celui-ci est initialement présent sur le dispositif, c'est par exemple sous une forme pulvérulente, fluide ou solide, par exemple d'enduction d'une surface de l'élément d'application, voire de pain de produit, notamment si le produit de coloration est labile.

[0090] Le dispositif selon l'invention peut être utilisé non seulement pour effectuer des traitements de coloration ou de décoloration mais encore pour délivrer un produit de soin ou de traitement, par exemple un produit anti-poux sur les cheveux. Dans ce cas, l'élément d'application, simultanément ou indépendamment, permet de peigner les cheveux pour éliminer par exemple des lentes.

[0091] Dans toute la description, y compris les revendications, l'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

Revendications

1. Dispositif (1) pour l'application d'un produit sur les cheveux, comportant au moins un élément d'application (10) agencé pour se loger entre deux doigts (D) consécutifs d'une main, cet élément d'application permettant d'appliquer du produit sur une mèche (F) de cheveux s'étendant entre les doigts, le dispositif comprenant en outre au moins une partie de maintien permettant de le maintenir sur la main de l'utilisateur.
2. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait qu'**au moins un élément d'application (10) est porté par un gant (3) configuré pour recouvrir en tout ou en partie la main de l'utilisateur.
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé par le fait qu'**il comporte une partie annulaire (2)

pouvant être enfilée sur un doigt (D) correspondant de l'utilisateur, notamment au moins deux parties annulaires.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé par le fait qu'**il comporte au moins deux éléments d'application solidaires l'un de l'autre.
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant au moins un orifice permettant le passage à travers lui de l'extrémité d'un doigt au moins.
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé par le fait qu'**il comporte au moins un logement (14) ouvert sur le côté permettant d'engager l'un des doigts.
7. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait qu'**il comporte deux logements (14) ouverts sur le côté de part et d'autre de l'élément d'application, et permettant d'engager chacun un doigt.
8. Dispositif selon l'une des deux revendications immédiatement précédentes, comportant au moins deux éléments d'application (10) destinés à se placer chacun entre deux doigts consécutifs de l'utilisateur.
9. Dispositif selon l'une quelconque des trois revendications immédiatement précédentes, **caractérisé par le fait que** le dispositif comporte plusieurs éléments d'application (10), ceux-ci étant indépendants les uns des autres.
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**au moins un élément d'application (10) est agencé pour se placer entre les premières phalanges.
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**il comporte au moins trois éléments d'application (10) destinés à se placer chacun entre deux doigts consécutifs de l'utilisateur, notamment entre les quatre doigts d'une main de l'utilisateur autres que le pouce.
12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**il comporte un élément d'application (10) destiné à se placer entre le pouce et l'index de la main de l'utilisateur.
13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**au moins un élément d'application (10) est en contact, au cours de l'application, avec une membrane interdigitale de la main.

14. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**au moins un élément d'application (10) est réalisé au moins en partie en un matériau poreux, notamment une mousse.
15. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**au moins un élément d'application (10) est réalisé au moins en partie en élastomère.
16. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**il est réalisé entièrement dans un seul matériau.
17. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**il est réalisé par moulage monobloc, notamment de matière plastique.
18. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**au moins un élément d'application (10) comporte au moins une dent (15).
19. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la ou les dents (15) sont orientées parallèlement aux doigts de l'utilisateur adjacents à l'élément d'application.
20. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**au moins un élément d'application (10) comporte une fente (11).
21. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**au moins un élément d'application (10) comporte des poils (12).
22. Procédé de traitement, notamment cosmétique, des cheveux, comportant les étapes suivantes :
- faire passer une mèche (F) de cheveux entre deux doigts consécutifs d'une main, entre lesquels est disposé un élément d'application (10), l'élément d'application (10) étant agencé pour se loger entre deux doigts (D) consécutifs d'une main,
 - déplacer la main relativement à la mèche pour appliquer un produit et/ou peigner la mèche au moyen de l'élément d'application.
23. Procédé selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait qu'**on applique au préalable du produit sur l'élément d'application.
24. Procédé selon l'une des deux revendications précé-
- dentes, **caractérisé par le fait qu'**une main de l'utilisateur tient la mèche (F) pendant que l'autre main porte au moins un élément d'application (10).
25. Procédé selon l'une quelconque des revendications 22 à 24, **caractérisé par le fait que** l'utilisateur se sert de ses doigts (D) comme d'un peigne pour séparer des mèches (F) de cheveux.
26. Procédé selon l'une quelconque des revendications 22 à 25, **caractérisé par le fait que** l'utilisateur agit sur le degré de serrage des deux doigts consécutifs (D) disposés de part et d'autre de l'élément d'application (10) en fonction du résultat souhaité.
27. Procédé selon l'une des revendications 22 ou 23, **caractérisé par le fait que** l'on maintient les mèches avec un peigne pour les cheveux comportant une succession de dents, dont l'une au moins porte un crochet.
28. Procédé selon l'une quelconque des revendications 22 à 27, **caractérisé par le fait que** l'opération d'application et/ou de peignage est effectuée par un opérateur différent de l'individu dont les cheveux sont traités.
29. Procédé selon l'une quelconque des revendications 22 à 29, dans lequel l'élément d'application est configuré pour que le produit n'entre pas en contact avec la main de l'utilisateur.
30. Procédé selon l'une quelconque des revendications 21 à 26, **caractérisé par le fait que** l'opération d'application et/ou de peignage est effectuée par l'individu dont les cheveux sont traités.
31. Kit d'application d'un produit, notamment cosmétique, sur les cheveux, comportant :
- un produit à appliquer sur les cheveux, notamment un produit de coloration ou de décoloration, et
 - un dispositif (1) pour l'application du produit selon l'une quelconque des revendications 1 à 21.
32. Kit selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'élément d'application (10) comporte un matériau poreux et **par le fait que** le produit ou un composant du produit imprègne l'élément d'application.
33. Kit selon l'une des deux revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**au moins un élément d'application (10) est conditionné dans un emballage hermétique.

34. Kit selon l'une quelconque des revendications 31 à 33, **caractérisé par le fait que** le produit est un produit de coloration labile.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

Fig.1

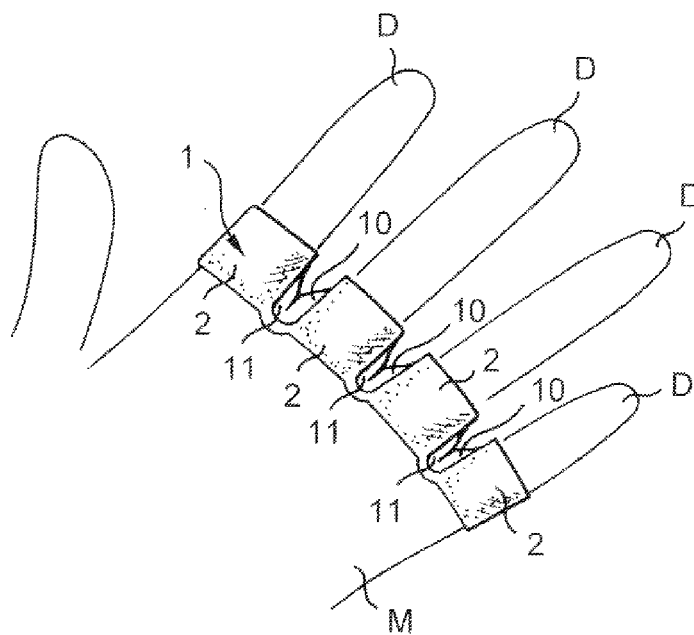
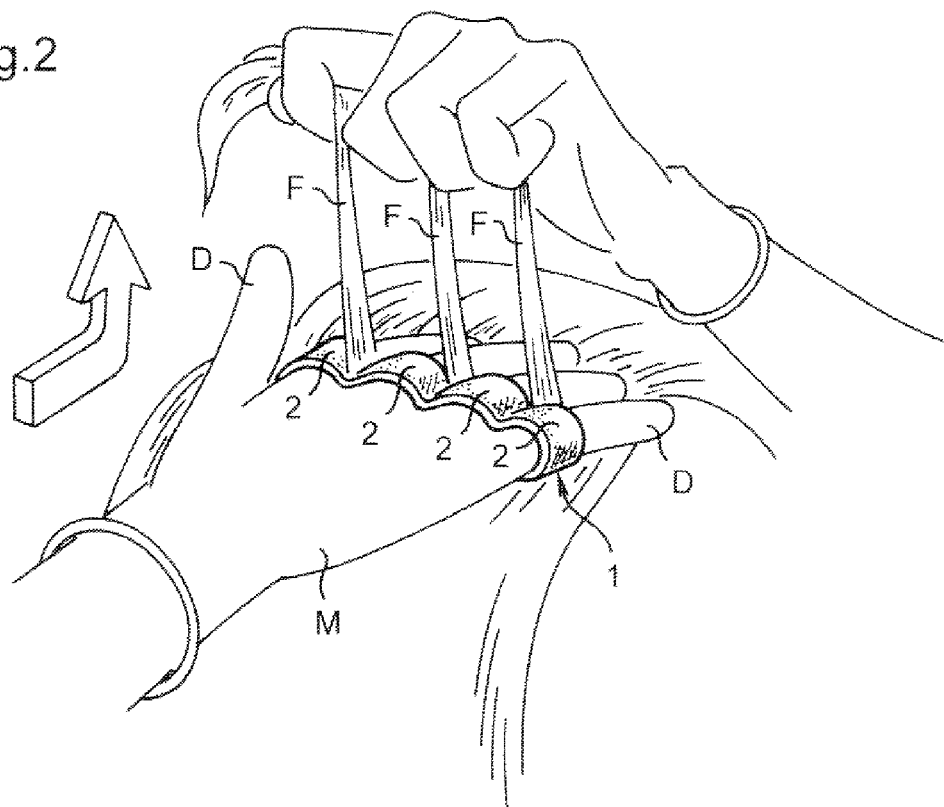
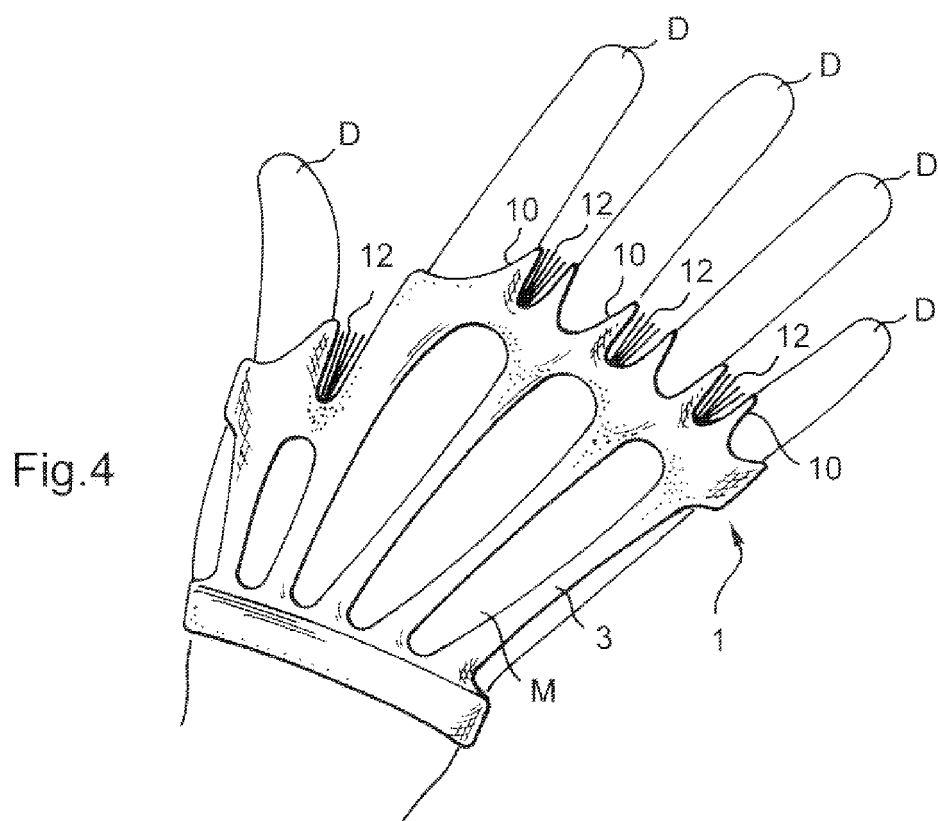
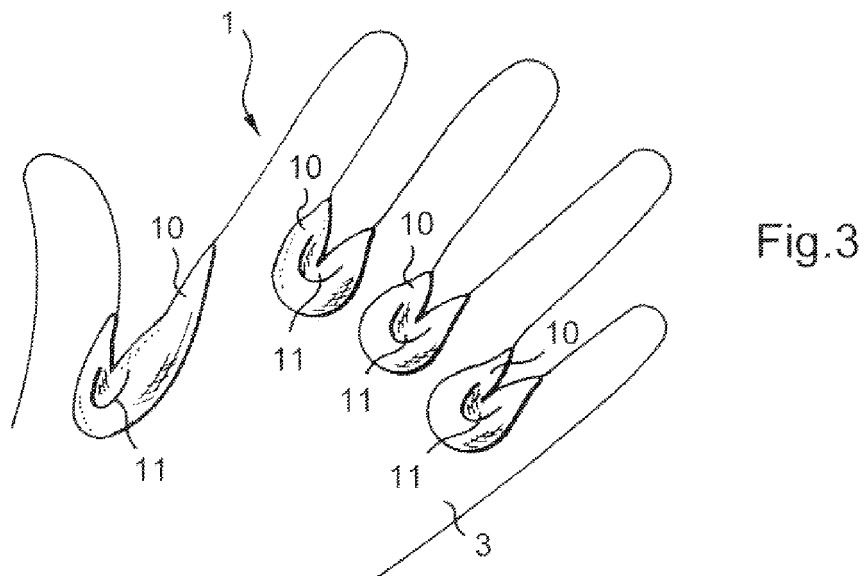
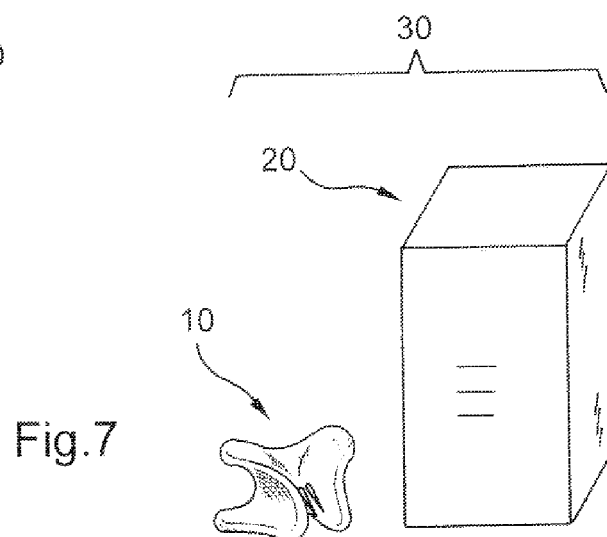
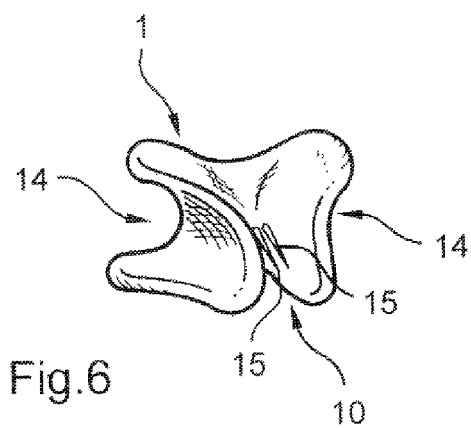
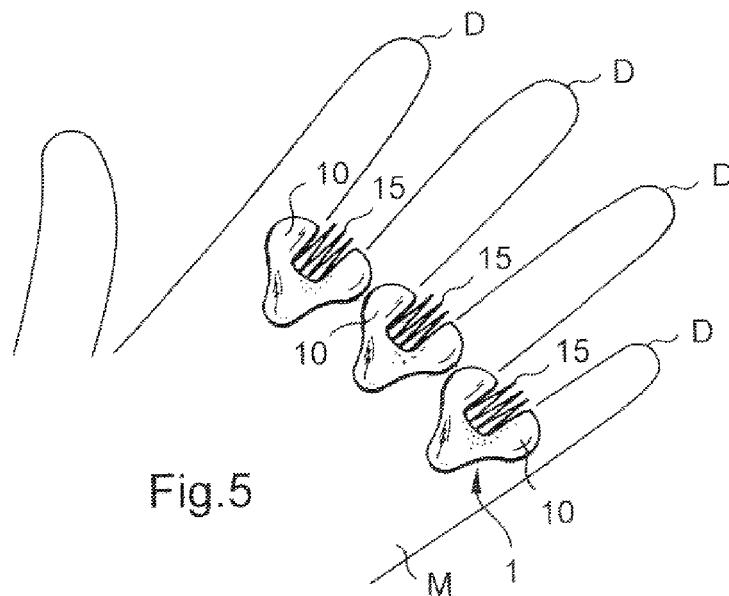


Fig.2









DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 848 787 A (L'OREAL) 25 juin 2004 (2004-06-25) * revendications; figures *	1-5, 10-34	A45D19/02
A	EP 1 425 980 A (L'OREAL) 9 juin 2004 (2004-06-09) * revendications; figures *	1,21,29	
A	GB 2 108 921 A (DUANE LAVERN * STORANDT) 25 mai 1983 (1983-05-25) * revendications; figures *	1,21,29	
D,A	US 2 722 706 A (CHOPP MARY JOAN) 8 novembre 1955 (1955-11-08) * revendications; figures *	1,21,29	
A	US 1 559 114 A (MARANVILLE CLARENCE H) 27 octobre 1925 (1925-10-27) * revendications; figures *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D A47L
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 2 mars 2006	Examineur Coniglio, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 30 0866

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

02-03-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2848787	A	25-06-2004	AUCUN	
EP 1425980	A	09-06-2004	FR 2848072 A1	11-06-2004
			JP 2004190214 A	08-07-2004
GB 2108921	A	25-05-1983	AU 8948582 A	05-05-1983
			DE 3240214 A1	11-05-1983
			FR 2515520 A1	06-05-1983
			JP 58088072 A	26-05-1983
US 2722706	A	08-11-1955	AUCUN	
US 1559114	A	27-10-1925	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82